

Comprendre ma cotisation ?

QU'EST-CE QUE LE PER CAPITA ?

Le PER CAPITA est un forfait annuel par salarié.
La **cotisation annuelle est calculée en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise au 1^{er} janvier, quels que soient :**

- leur temps de travail
- leur type de contrat (CDI, CDD, apprentis)

A QUOI SERT MA COTISATION ?

Les cotisations versées à EnSanté au titre de la convention d'adhésion permettent de financer différents types de moyens de prévention en santé au travail. Ceux-ci sont engagés par le service en votre nom et pour votre compte :

- La surveillance médicale individuelle de chaque salarié, par le personnel médical, médecins et infirmiers du travail
- L'action en milieu de travail avec conseils en prévention
- Les interventions dispensées par nos spécialistes (ergonome, technicien et ingénieur hygiène et sécurité, conseiller en prévention des risques psychosociaux, accompagnement prévention de la désinsertion professionnelle...)*
- La sensibilisation du travailleur à l'éducation à la santé publique (prolongement de l'action gouvernementale : Addiction, Alimentation, Sommeil, Sédentarité, Éducation sportive, Sécurité routière, Vaccination...

* Au-delà de 2j d'intervention par entreprise et par an, facturation complémentaire.

QUEL EN SERA LE MONTANT ?

Le montant de votre cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale de EnSanté.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre cotisation sur notre site internet : t2st.fr ou auprès de notre service relation adhérent.

COMMENT ET QUAND DÉCLARER MES SALARIÉS ?

En début d'année, connectez-vous sur l'Espace adhérent de notre site internet pour établir votre déclaration en ligne.

En cas de mouvement de personnel en cours d'année, vous devez **impérativement** mettre à jour la liste de vos salariés sur votre Espace adhérent.

